#### Message

accompagnant le projet de décision octroyant un crédit d'engagement pour la cinquième étape des travaux de restauration des bâtiments de Valère à Sion

#### Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

#### **Grand Conseil**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

En application des dispositions de la Constitution cantonale, nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet de décision octroyant un crédit d'engagement pour la cinquième étape des travaux de restauration du château de Valère et nous nous permettons de vous apporter les explications suivantes:

#### 1. EXPOSE PRELIMINAIRE

### 1.1 Les précédentes décisions du Parlement

Le financement des travaux de restauration du château et de la basilique de Valère a fait depuis l'ouverture du chantier en 1987 l'objet de quatre décisions (anciennement décrets) du Grand Conseil:

- une *première décision*, votée le 14 novembre 1986 (Fr. 4'535'000.- indexation comprise, dont Fr. 1'961'000.- à charge de l'Etat), a tout d'abord permis de restaurer, entre 1987 et 1992, les toitures de la basilique et de l'ensemble du château, ainsi que d'engager la consolidation d'une première partie des murs d'enceinte. Cette décision approuvait la convention du 18 novembre 1985 entre l'Etat du Valais et le Vénérable Chapitre de la Cathédrale de Sion, propriétaire des édifices de Valère.
- une deuxième décision, votée le 18 mai 1992 (Fr. 10'000'000.- dont Fr. 5'285'000.- à charge de l'Etat), a permis la poursuite des travaux entre 1992 et 1999. Ont été réalisées, dans le cadre de cette deuxième tranche de financement, la restauration de l'abside du choeur de la basilique ainsi qu'une première étape du futur "Musée cantonal d'histoire de Valère" à savoir la restauration et l'installation des bâtiments dits de la "Garde" et des "Communs" (bâtiments E et F). Ces deux édifices ont été réouverts au public en septembre 2000.

Divers travaux d'infrastructure technique ou d'aménagements extérieurs ont encore été réalisés dans le cadre de la deuxième étape de chantier, principalement : le renouvellement des alimentations générales du château en eau et en électricité, la suite de la consolidation des enceintes, la restauration de la rampe d'accès, la construction de toilettes publiques.

- une troisième décision, votée le 13 novembre 1998 (Fr. 10'000'000.- dont 5'336'500.- à la charge de l'Etat) a permis de financer les travaux entrepris de 1998 à 2006, notamment le traitement du massif occidental de la basilique (renforcement de la façade ouest, restauration de l'orgue médiéval qui lui est adossé, modification du toit de l'annexe A' et réouverture de la rose), inaugurée en juillet 2004. Les autres travaux ont concerné l'installation d'un système de défense incendie pour la basilique et le clocher, la restauration d'œuvres d'art de la basilique (tableau de l'Adoration des Mages et retables des autels secondaires).

L'autre chantier important de cette étape s'est centré sur la restauration des bâtiments C et D et leur aménagement muséographique, pour parachever le musée, installé jusqu'ici dans les bâtiments E et F. La nouvelle présentation du Musée d'histoire du Valais a été inaugurée en 2008. Une cafétéria nouvellement crée avec terrasse a été ouverte au public en 2006.

Parallèlement à ces travaux, le long travail de consolidation des enceintes et des murs de terrasse a été poursuivi selon les urgences et les menaces.

# 1.2 La quatrième décision

Les montants de la quatrième décision, votée le 13 juin 2005 (Fr. 10'000'000.- dont 4'383'500.- à la charge de l'Etat) ont permis de financer les travaux des campagnes 2006 à ce jour, à savoir :

a) **Eglise de Valère (A)**. Après la restauration de l'abside du chœur (2e décision) et du pignon ouest (3e décision), les travaux entrepris à la basilique dans le cadre de la 4<sup>e</sup> décision ont concerné la réhabilitation des façades de la nef, des bas-côtés, du clocher et des chapelles du chevet, la conservation-restauration des vitraux de l'église ainsi que la réalisation d'un certain nombre de renforcements sismiques, notamment au clocher et au pignon occidental de la nef. Ces dernières interventions auraient dû ressortir à la 5<sup>e</sup> décision, mais des opportunités et des rationalités de chantier en ont permis d'avancer l'exécution.

L'une des grandes difficultés rencontrées lors des interventions en façade de la basilique a été le traitement des parements médiévaux réalisés en pierre à gypse, matériaux soluble comme du sucre et qui, de fait, s'étaient dramatiquement dégradés sous l'effet du ruissellement des eaux de pluie. Ce fut le cas notamment des façades de la chapelle romane du transept sud: son traitement a nécessité la mise en œuvre de techniques de conservation inédites, actuellement à l'exécution (2 dernières campagnes de la 4<sup>e</sup> décision).

- b) **Bâtiment du Moulin (A')**. Les volumes intérieurs de l'annexe dite du "Moulin", restaurés dans leur structure lors de la 3<sup>e</sup> étape de chantier, ont fait l'objet de minutieux travaux de conservation intérieure, tout particulièrement les décors de la pièce dite des «Archives», l'un des ensembles décoratifs historiques les plus authentiques du château. La restauration intérieure de l'enveloppe intérieure est aujourd'hui terminée : les volumes restaurés pourront donc accueillir, dès 2014, l'installation d'une présentation muséographique du trésor de la basilique, exposé sous le thème général de *Valère*, *mil ans de prière*.
- c) **Tours et aménagements extérieurs.** Le lent travail de consolidation et de confortation des enceintes et soutènements du château s'est poursuivi tout au long de la 4<sup>e</sup> étape, l'effort ayant porté principalement sur le soutènement des terrasses liées à l'activité du musée, essentiellement les terrasses 4 (jardin potager), 7 (terrasse du café), terrasses 6 et 8 (terrasses bordant les accès au château). Mais les travaux de consolidation ont aussi porté sur la confortation d'une partie des enceintes périphériques (enceinte orientale IM, enceinte occidentale KT). La terrasse située à l'ouest du bâtiment des "Calendes" (terrasse 4) a été réaménagée en jardin potager, comme prévu, et présente désormais, dans le cadre de la visite des musées, un conservatoire d'espèces maraîchères rares et protégées.

Pour permettre la réalisation anticipée des confortations sismiques de la basilique (cf. plus haut lettre a), la restauration de la tour K a, par contre, été remise à la 5<sup>e</sup> étape.

g) **Etudes associées.** Les observations des nombreuses disciplines engagées à Valère (historiens, ingénieurs, archéologues, restaurateurs, climaticiens, etc.) sont régulièrement consignées dans la base documentaire informatisée de la "Cible", créée dans le cadre de la première décision et systématiquement tenue à jour depuis lors. Ces données ont fait l'objet de plusieurs publications dans des revues spécialisées et sont également à la base d'ouvrages de synthèse plus volumineux édités grâce à l'aide financière de la "Société des Amis de Valère".

Les travaux de restauration du château de Valère sont placés sous le contrôle d'une Commission de restauration composée de représentants du Vénérable Chapitre, de la Ville de Sion et de la Commission fédérale des monuments historiques, ainsi que des instances cantonales concernées (Service des bâtiments, monuments et archéologie / Musées cantonaux).

Au montant alloué par Décision du Grand Conseil, s'ajoute un montant de Fr. 1'233'090.-correspondant au renchérissement admis, faisant l'objet d'une décision du Conseil d'Etat.

# **DEPENSES**

Dépenses effectives à fin 2013 concernant la 4<sup>e</sup> étape : Fr. 9'414'429. --

Crédit disponible pour travaux 2014 et 2015 : Fr. 585'571.--

plus renchérissement Fr. 1'233'090.--

Total des dépenses (effectives et prévues) de la 4<sup>e</sup> étape Fr. 11'233'090.--

### **RECETTES**

Subventions perçues et à percevoir pour les travaux 2006 à fin 2013 : Fr. 3'605'641.--

- Confédération Fr. 1'806'048.--

- Commune de Sion Fr. 1'449'815,--

- Chapitre (sur l'église seule) Fr. 349'777.--

Subventions estimées pour travaux 2014 et 2015 : Fr. 849'000.--

Total des recettes de la 4<sup>e</sup> étape: Fr. 4'454'641.--

# **PART DE L'ETAT VS**

Dépenses nettes effectives à fin 2013 concernant la 4<sup>e</sup> étape : Fr. 5'808'788.--

Dépenses nettes prévues pour travaux 2014 et 2015 : Fr. 969'661.--

Total de la part cantonale pour la 4<sup>e</sup> étape: Fr. 6'778'449.--

La part de l'Etat est ici supérieure à celle prévue par la 4<sup>e</sup> décision de juin 2005, principalement en raison de l'introduction de la RPT Confédération-Cantons qui a réduit le taux de subventionnement fédéral de 35% (prévu en 2005) à 25% (dès 2008). Selon

convention RPT, la différence est octroyée aux cantons, sous forme de montants de compensation « globaux ». Cette différence équivaut à un montant de Fr. 722'420.-.

Le solde disponible dans cette 4<sup>e</sup> décision pour les campagnes 2014 à 2015 est donc de Fr. 1'818'661.-. Il sera utilisé pour l'achèvement de la restauration de la face sud de la basilique A, à la restauration et l'aménagement de la Salle des archives (A'2), travaux prévus dans cette 4<sup>e</sup> décision.

Afin de pouvoir poursuivre sans interruption avec les études et la restauration des bâtiments suivants, il est prévu d'engager les crédits de la 5<sup>e</sup> décision avant l'achèvement des travaux du 4<sup>e</sup> crédit. Ceci permettra de mener en parallèle les activités d'aménagement muséographique et de planification de la suite de la restauration des bâtiments.

C'est pourquoi l'engagement d'une nouvelle décision est dès aujourd'hui nécessaire.

#### 2. CINQUIEME ETAPE DES TRAVAUX DE RESTAURATION

La décision qui vous est présentée a pour but de permettre le financement d'une cinquième tranche de travaux de restauration du château de Valère comprenant la fin de la restauration de la basilique et des extérieurs du château. Cette étape devrait s'étendre sur les exercices 2014 à 2023.

#### **TRAVAUX**

Sous réserve de problèmes techniques particuliers qui pourraient apparaître en l'un ou l'autre endroit critique du château, il est prévu d'effectuer les travaux suivants:

a) **Basilique de Valère (A)**. La restauration de l'enveloppe extérieure de la basilique étant achevée (4<sup>e</sup> décision), les travaux de la 5<sup>e</sup> décision concerneront l'intérieur de la basilique. Les interventions réalisées à l'abside du chœur (2e décision) et au pignon ouest (3e décision), seront étendues à l'ensemble des voûtements et parements de la nef et des bas-côtés qui n'ont plus fait l'objet de travaux de restauration depuis le grand chantier de la fin du 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècles. La conservation-restauration des nombreuses peintures murales de la basilique (chapelle Molitor, chapelle de Rarogne) ainsi que de son décor sculpté en plâtre ou en pierre à plâtre (jubé, chapiteaux) constituera l'un des moments forts de cette restauration intérieure.

Les installations techniques seront également réhabilitées à l'occasion de la 5<sup>e</sup> décision, notamment les infrastructures électriques nécessaires au fonctionnement de la basilique (liturgie, musique, éclairage d'usage) ou à sa mise en valeur (éclairage de présentation).

Seuls objets à n'être pas concernés, pour des raisons de coût, par la 5<sup>e</sup> tranche de travaux: les éléments mobiliers de l'église (meubles, tableaux, ex-votos, etc.) ou attachés par destination (autels). Leur restauration peut en effet être entreprise indépendamment des installations de chantier que nécessite la restauration général des volumes intérieurs de la basilique et s'effectuer en toute indépendance de calendrier.

Le coût de la 5e étape de restauration de l'église est estimé à

Fr. 6'783'000.--

b) Aménagements extérieurs. Le second axe d'intervention de la 5<sup>e</sup> décision concerne la réhabilitation des extérieurs du château, dans l'optique d'une ouverture plus large du site aux visiteurs. Outre la poursuite du patient travail de confortation des enceintes, soutènement et ruines (secteurs R, M et J), il est donc prévu d'aménager les terrasses sud, ouest et est du château (terrasses 1 à 4) en y installant les cheminements sécurisés qui permettront aux visiteurs de découvrir, sous la conduite de guides, ces extraordinaires secteurs du château.

Est également prévu un éclairage desdits parcours – principalement de la rampe d'accès au château – qui permette de prolonger dans de bonnes conditions l'activité cultuelle et culturelle du château au-delà du coucher du soleil (visite hivernales, services ou concerts vespéraux, etc.).

Le coût de réhabilitation des espaces extérieurs du château est estimé à Fr. 2'183'000.--

c) **Tour sud-ouest (K)**. Greffée sur ces nouveaux cheminements extérieurs, la visite de la tour sud-ouest du château constituera sans doute l'un des temps forts des parcours extérieurs. Dominant la ville de Sion et toute la perspective occidentale de la vallée du Rhône, la tour K présentera sommairement la géologie du panorama et une histoire de la progressive conquête de ce paysage alpin par les sociétés humaines. La tour, actuellement dans un état de délabrement avancé, sera tout d'abord confortée dans ses structures (notamment d'un point de vue sismique) avant d'être équipée d'un dispositif muséographique qui réalise le message pédagogique de l'un des plus beaux observatoires de la Vallée du Rhône.

Frais de restauration du bâtiment:

Fr. 823'000.-Frais d'installation muséographique:

Fr. 211'000.—

L'installation muséographique, à l'instar des autres parties du musée, n'est pas subventionnée et reste à la charge intégrale de l'Etat.

# **FINANCEMENT**

Total:

Le crédit demandé est de Fr. 10'000'000.- brut. Il doit permettre de poursuivre les travaux au rythme actuel, soit avec un montant, à inscrire au budget, situé entre Fr. 900'000.- et Fr. 1'200'000.- de dépense brute par année. Ces montants mis annuellement à disposition du chantier permettent l'avance régulière des travaux à un rythme, certes lent, mais compatible avec les impératifs de la restauration d'un ensemble aussi précieux que celui de Valère.

Sur les 10 millions de travaux de cette 5<sup>e</sup> étape, environ 97% sont subventionnables. Les taux de participation appliqués se basent sur la Convention du 18 novembre 1985, revus selon les dispositions fédérales introduites par la RPT. Ainsi les contributions fédérales sont fixées à 25% au lieu des 35% prévus dans la Convention. Comme le prévoit la Convention, « en cas de réduction de la contribution fédérale, la charge afférente sera prise en compte par l'Etat du Valais, par la commune de Sion et par le Vénérable Chapitre, dans la proportion de leur participation initiale ». Ainsi, les nouveaux taux applicables se situent à 11% pour le Chapitre, et 22% pour la commune de Sion.

Selon la nature des travaux prévus ci-dessus, la répartition des coûts entre les différents partenaires est prévue ainsi :

- subventions de la Confédération (25%):	Fr.	2'447'250
- subventions de la Commune de Sion (22%):	Fr.	2'153'580
- participation du Chapitre (11% sur la basilique):	Fr	746'130
- part cantonale :	Fr.	4'653'040

10'000'000.--

Fr.

La subvention fédérale sera prélevée dans les montants annuels mis à disposition par période de 4 ans, selon conventions-programmes établis entre l'Office fédéral de la culture et l'Etat du Valais. Etant donné le montant annuel d'environ Fr. 700'000.- que la Confédération envisage d'inscrire dans la Convention-programme 2016-2019 pour le subventionnement des monuments historiques, des sites et de l'archéologie du Canton du Valais, le montant qui devra être réservé chaque année à la restauration de Valère (env. 250'000.-) occupera une part importante de ce crédit.

La subvention communale s'inscrit dans la continuité des étapes précédentes, subventionnées par la Commune de Sion à hauteur de 20% des travaux subventionnables. Cette subvention repose sur les dispositions contenues dans la loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites, révisée à l'introduction de la RPT II en 2011.

La contribution du Chapitre de la Cathédrale a été confirmée par ce dernier en date du 25 février 2014.

### **RECAPITULATION:**

	Total	Chapitre	Confédération	Commune Sion	Total	Canton
		11%	25%	22%	Subventions	Solde
Eglise	6'783'000	746'130	1'695'750	1'492'260	3'934'140	2'848'860
Musée, restauration	823'000		205'750	181'060	386'810	436'190
aménagement	211'000					211'000
Autres travaux	2'183'000		545'750	480'260	1'026'010	1'156'990
TOTAL	10'000'000	746'130	2'447'250	2'153'580	5'346'960	4'653'040

La charge nette pour l'Etat du Valais s'élève donc à Fr. 4'653'040.- à répartir sur 8-10 ans à raison d'environ Fr. 510'000.- en moyenne par année.

Ce montant sera prévu aux budgets de l'Etat en fonction de ses disponibilités et conformément aux plans financiers correspondants. Un montant plus élevé permettrait d'accélérer les travaux et un montant plus faible les ralentirait évidemment, avec d'inévitables renchérissements.

3. SOLDE DES TRAVAUX DE RESTAURATION

A l'issue de la cinquième étape de chantier, les travaux qui resteront à entreprendre à Valère ne concerneront plus que le solde des objets d'art de la basilique, la poursuite de la

réhabilitation des enceintes et des bâtiments qui leur sont liés (tour d'entrée I, bâtiment M dit "château Feuillet", bâtiments R, etc.), la finalisation des parcours extérieurs et de la signalétique générale du site, ainsi que d'éventuels travaux de renforcements sismigues. Ces

travaux devraient faire l'objet d'une demande de crédit en 2022 environ. L'estimation actuelle

des travaux à effectuer après la 5<sup>e</sup> décision se monte à environ Fr. 6'000'000.-.

4. CONCLUSIONS

Valère appartient au patrimoine de tous les Valaisans. Il constitue non seulement le monument le plus important du canton, mais aussi l'un des plus connus de notre pays. Nous nous devons de poursuivre les travaux de conservation entrepris. Ils sont nécessaires à la réhabilitation de cet ensemble exceptionnel en le mettant à l'abri des agressions du temps

pour le futur. En accordant les crédits nécessaires à la poursuite des travaux de restauration, le Parlement attestera de l'intérêt qu'il porte à un ensemble dont la qualité est reconnue sur le

plan international, afin qu'il demeure un des fleurons du patrimoine de notre canton.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter le projet que nous lui soumettons avec le présent message, vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons,

avec nous, à la protection divine.

Sion, le 5 novembre 2014

Le président du Conseil d'Etat : Jean-Michel Cina

Le chancelier d'Etat : Philippe Spörri

Annexe: plan d'ensemble

7

